

Engagements (Charte régionale)	Action réalisée	Action à réaliser dans les trois ans	Non concerné	Non renseignée
Préserver le vivant et sa capacité à évoluer				
Préserver le patrimoine arboré	Mettre en place une gestion écologique des arbres : taille douce pour éviter les arbres "totems" et les coupes rases, coupe progressive des alignements, prise en compte des périodes de floraison et de nidification pour la taille, maintien si possible d'un port libre, prévoir suffisamment large les fosses, laisser s'épanouir la flore locale à leur pied.	Identifier et cartographier finement le patrimoine arboré et le rendre disponible, via internet par exemple, pour le grand public (OpenData)		
	Privilégier les plantations d'alignement d'essences locales variées plutôt que monospécifiques	Maintenir ou augmenter le nombre d'arbres en remplaçant tout arbre abattu par un nouveau sujet d'essence locale sur place si possible		
	Conserver des vieux arbres, des arbres creux ou du bois mort sur place (mis en sécurité)			
Préserver et aménager des haies favorables à la biodiversité			Identifier et cartographier finement les haies de son territoire. Maintenir les haies existantes et en planter de nouvelles	
			Préférer des essences locales (prévoir les dimensions finales des arbres pour éviter un entretien trop fréquent)	
			Garder des haies vives, non taillées. En cas de taille absolument nécessaire, choisir l'époque la moins mauvaise pour la plante et ses locataires.	
			Planter là où c'est nécessaire pour répondre aux problématiques d'érosion et participer aux continuités	
Refuser la production et l'usage d'organismes génétiquement modifiés en milieux ouverts			Refuser de mettre à disposition du foncier à des entreprises ou des exploitations agricoles, commercialisant ou cultivant des OGM	
			Refuser de produire ou d'importer des produits issus d'éléments OGM	
			Proscrire dans les achats l'ensemble des produits fabriqués à partir d'éléments OGM	
Préserver et conserver des espaces accueillants pour la faune et la flore	Prendre en compte la biodiversité dans le cas de travaux ou de ravalements (protection des arbres, saison de reproduction et de nidification...)	Tolérer la flore spontanée (trottoirs, pieds d'arbre...) et sensibiliser à son acceptation	Conserver ou créer dans le bâti des interstices, rebords, petites cavités, murs en pierres sèches...	
	Installer là où c'est nécessaire et possible des abris à faune (tas de bois mort, nichoirs à oiseaux et à chiroptères, hôtels à insectes...), mares et points d'eau		Végétaliser murs et toitures de manière favorable à la biodiversité	
Végétaliser durablement	Elever la hauteur de tonte des gazons d'ornement (au moins 10 cm) et éviter les gazons monospécifiques			

	Action réalisée	Action à réaliser dans les trois ans	Non concerné	Non renseignée
Végétaliser durablement	Privilégier les espèces locales de vivaces, d'aromatiques, de légumineuses et les mellifères			
	Proscrire les plantations d'espèces potentiellement envahissantes			
	Pailler les plantations avec du bois raméal fragmenté produit localement par les travaux d'élagage ou autres matériaux locaux (déchets verts...)			
	Renoncer à l'irrigation sauf pour les nouvelles plantations le temps de leur installation			
Limiter l'éclairage nocturne	Eviter tout éclairage direct du ciel nocturne	Proscrire l'allumage d'enseignes lumineuses hors période d'ouverture et limiter l'éclairage des monuments historiques	Supprimer l'éclairage public des voies de circulation hors agglomération	
		Eteindre ou diminuer l'éclairage public entre 23h et 5h		
Préserver, diversifier et promouvoir les espèces cultivées (locales et anciennes)		Planter des légumes locaux	Réhabiliter et/ou protéger les vergers anciens existants	
		Planter des arbres fruitiers issus de variétés locales diverses	Favoriser la conservation et la reproduction des espèces potagères et fruitières locales Diffuser, de manière non marchand, des plants et semences potagères et fruitières locales	
Préserver et restaurer des espaces relais et corridors écologiques	Préserver les linéaires verts et naturels existants le long des infrastructures (voies de circulation,...)	Créer des passages à faune pour rétablir les connectivités (passage grande faune, crapauduc, lombriduc...)		
	Etudier, diagnostiquer et cartographier les milieux naturels jusqu'en milieu urbain (y compris zone U) et les intégrer aux documents d'urbanisme			
	Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB...) et aussi article L123-1.5.7 du code de l'environnement qui permet de protéger des éléments de paysage : mares, bosquets, haies, etc.			
Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau			Sensibiliser, limiter et lutter contre toutes les pollutions à l'échelle du bassin versant	
			Maintenir la ripisylve naturelle en adoptant une gestion extensive	
			Renaturer les berges	
			Désartificialiser, décroiser et reméandrer les cours d'eau canalisés	
		Rouvrir les cours d'eau enterrés		
Mettre en oeuvre une gestion écologique des espaces en herbe		Avec zone de prairies naturelles en fauche annuelle ou pluriannuelle	Avec zones naturelles d'accès restreint au public (sentier, platelage...)	

	Action réalisée	Action à réaliser dans les trois ans	Non concerné	Non renseignée
Mettre en oeuvre une gestion écologique des espaces en herbe		Exporter le produit de la fauche des prairies pour valorisation (fourrage, compostage, méthanisation...)	Avec zones naturelles interdites d'accès libre au public	
		Avec zone de prairies naturelles en pâturage		
Intégrer et accepter les friches et jardins « sauvages » dans le paysage urbain	Protéger dans les documents d'urbanisme les friches ayant une fonction de connectivité entre espaces naturels	Tolérer la végétation spontanée sur les délaissés urbains		Tolérer la flore spontanée et sensibiliser à son acceptation dans les cimetières et terrains de sport
		Recenser et cartographier tous les délaissés		Faire établir un diagnostic écologique de ces friches afin d'identifier les enjeux
Protéger les milieux naturels	Réaliser des inventaires habitats, flore et faune		Réaliser un plan de gestion pluriannuel	
	Ne pas introduire d'espèces exotiques dans les milieux naturels		Préserver, créer, diversifier les milieux : milieux humides, ouverts, pionniers et les milieux de transition...	
	Utiliser les outils réglementaires existants pour protéger durablement les espaces relais et corridors écologiques (ENS, RN, APPB, art. L123...)			
Préserver les zones humides	Identifier et cartographier les zones humides de son territoire		Pratiquer une gestion favorable aux communautés animales et végétales des zones humides (Exemple : ne pas faucher jusqu'à la limite des berges)	
			Augmenter le potentiel d'accueil des zones humides (Exemple : casser les berges abruptes pour recréer des pentes douces)	
			Réhabiliter des zones humides (couper les peupliers, supprimer les drainages...)	
			Augmenter les fonctions écologiques des zones humides (zone d'expansion des crues,...)	
Préserver les mares		Identifier et cartographier les mares de son territoire		Créer de nouvelles mares favorables à la biodiversité
		Restaurer, si nécessaire, et pratiquer une gestion écologique des mares existantes		
Réaliser des chantiers à faible nuisance		Signer la charte du chantier à faible nuisance de la Région Île-de-France		Récupérer, stocker et réemploi sur site des terres excavées, en respectant les horizons pédologiques afin de conserver la banque de graines existante
		Protéger les arbres présents sur le site		
		Être attentif au cycle de vie des espèces animales présentes sur le site (exemples: oiseaux, insectes, amphibiens...)		
Etudier l'implantation des constructions en fonction du site	Proscrire la construction dans les zones faisant l'objet d'un statut particulier au titre de sa richesse en biodiversité (ex: Natura 2000, Znieff...)		Compenser si possible in situ (éco-concevoir le projet) ou à proximité	
	limiter les impacts de tout projet (diagnostic, études d'impacts, mesures d'atténuation)		Prévoir des mesures de compensation ex-situ ou financières en dernier recours	
			Renoncer à construire en cas de dégradation irréversible des milieux (zones humides, aquifères, forêts âgées)	

	Action réalisée	Action à réaliser dans les trois ans	Non concerné	Non renseignée
Limiter l'imperméabilisation et la dégradation des sols		<p>Limiter au strict nécessaire les zones aménagées, en favorisant la densification urbaine</p>		<p>Pour les espaces de voirie et de stationnement, privilégier les revêtements perméables (mélanges terre-pierre, parkings enherbés, etc.)</p>
		<p>Appliquer un coefficient de végétalisation lors des opérations de construction en milieu urbain</p>		<p>Désaménager toutes les surfaces imperméabilisées qui peuvent l'être</p> <p>Construire les bâtiments sur pieux pour conserver les fonctionnalités du sol</p>
Limiter la fragmentation des habitats naturels par les infrastructures et assurer la restitution des continuités		<p>Eviter la création de barrières infranchissables pour la faune dans les nouveaux aménagements</p>		<p>Entretien des dépendances vertes en bordure des infrastructures linéaires en gestion écologique labellisée</p>
		<p>Permettre la traversée des infrastructures linéaires par la faune à l'aide d'aménagements adaptés</p>		<p>Imposer dans les outils d'urbanisme ou les cahiers des charges la perméabilité des barrières (exemple : surélévation de 10 cm des clôtures)</p>
Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité				
Lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain		<p>Engager une réduction de l'usage de pesticides et former les agents aux pratiques alternatives</p>		
		<p>Zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts</p>		
		<p>Zéro pesticide sur les espaces verts et la voirie</p>		
		<p>Zéro pesticide sauf sur quelques espaces à contraintes (cimetières, terrains de sports)</p>		
		<p>Zéro pesticide total sur l'ensemble des espaces</p>		
Lutter contre la pollution due aux nitrates en milieu urbain		<p>Engager une baisse de l'usage des engrais chimiques (arrêt partiel, réduction des quantités...)</p>		Zéro engrais chimique sur l'ensemble des espaces
		<p>Zéro engrais chimique sauf sur quelques espaces à contraintes (terrains de sport)</p>		
		<p>Limiter l'amendement organique aux seuls espaces qui le nécessite</p>		
Intégrer la préservation et la valorisation de la biodiversité dans l'urbanisme	<p>Délimiter les réservoirs de biodiversité et les classer en zone naturelle (PLU, SCOT...)</p>	<p>Définir des objectifs chiffrés d'intensification urbaine pour éviter l'étalement urbain</p>		
	<p>Identifier les corridors écologiques et les classer en zone naturelle ou agricole en lien avec le SRCE</p>			
	<p>Créer de nouveaux espaces verts et les gérer de façon écologiques</p>			
	<p>Créer de nouvelles continuités écologiques</p>			
Gérer durablement la ressource en eau au profit de la biodiversité	<p>Imposer l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle là où c'est possible (en maintenant la perméabilité des sols et en utilisant des matériaux poreux)</p>		<p>Développer la phyto-épuration des eaux grises (sanitaires hors WC et/ou effluents industriels non toxique)</p>	
	<p>Gérer les eaux pluviales par des réseaux de noues et bassins végétalisés favorables à la biodiversité</p>			

	Action réalisée	Action à réaliser dans les trois ans	Non concerné	Non renseignée
Promouvoir la filière bois respectueuse de la biodiversité		Utiliser de préférence du bois d'essences locales ou spontané (le robinier faux-accacia par exemple). Proscrire les bois tropicaux	Recourir systématiquement au bois labellisé (FSC, PEFC, Rainforest Alliance...)	Utiliser du bois d'essences locales, non-traité chimiquement et labellisé
Lutter contre la surexploitation des ressources halieutiques (produits de la mer)	Supprimer les produits de la mer menacés des cantines et restaurants d'entreprise (se référer aux indicateurs du Seafood Choices Alliance pour les achats de produits de la mer)		Financer la protection des récifs coralliens et aires marines protégées	Proscrire les produits issus de l'aquaculture défavorable à la biodiversité dans la restauration collective
Utiliser des aliments issue de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective	Utiliser au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective	Utiliser au moins 30 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective		Utiliser au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective
				L'ensemble des aliments utilisés dans la restauration collective sont issus de l'agriculture biologique, locale et de saison
Favoriser l'agriculture biologique urbaine et péri-urbaine		Identifier tous les espaces disponibles pour le jardinage et les mettre à disposition des habitants et des salariés, dans le respect des principes de l'agriculture biologique		Prévoir systématiquement une surface dédiée au jardinage partagé dans la conception de nouveaux aménagements, dans le respect des principes de l'agriculture biologique
				Favoriser les échanges locaux (Fermes urbaines, AMAP, lieux de distribution...), dans le respect des principes de l'agriculture biologique
Investir dans un bien commun, le capital écologique				
Mettre en place une politique d'achat responsable		Acheter des produits et matériaux labellisés		Acheter des produits locaux et labellisés
		Acheter des produits locaux		Inclure dans les appels d'offre des critères de proximité (via le bilan carbone) et de certification
				Privilégier le réemploi des produits et matériaux
Intégrer la biodiversité dans les stratégies des collectivités et des entreprises	Se doter d'une politique biodiversité (ou DD avec volet "biodiversité")		Rendre compte de manière transparente des impacts en matière de biodiversité et de services écosystémiques tout au long de la chaîne de création de valeur (entité et filiales)	Mettre en place des indicateurs "biodiversité" dans le reporting
				Mettre en oeuvre une comptabilité intégrant les coûts des impacts sur la biodiversité et le maintien ou la restauration des écosystèmes
Investir financièrement dans les services écosystémiques			consacrer une part du chiffre d'affaires à la restauration d'écosystèmes	
			Investir dans la recherche et développement sur la biodiversité	
			Provisionner systématiquement des fonds pour la restauration des écosystèmes dégradés dans le cadre des activités	
Favoriser les études et la recherche sur la biodiversité			Subventionner une ou des études pour la protection de la biodiversité chaque année	

	Action réalisée	Action à réaliser dans les trois ans	Non concerné	Non renseignée
Favoriser les études et la recherche sur la biodiversité			Aider à la publication de thèses sur le thème de la biodiversité	
			Subventionner un ou des programmes de recherche sur la biodiversité	
			Participer à l'expérimentation et la recherche dans le cadre de projets pilotes	
Développer les compétences en lien avec la biodiversité en interne		Sensibiliser l'ensemble du personnel à la biodiversité		Recourir à un écologue pour suivre l'ensemble des nouveaux projets d'aménagements Créer un service dédié à la biodiversité
Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre des jumelages et des échanges internationaux		Echanges mutuels de connaissances et de pratiques locales respectives		Participer à la formation des acteurs locaux
		Concevoir ensemble des projets de préservation de la biodiversité		Financer des projets favorables à la biodiversité Financer durablement les projets de développement locaux (ex.: taxe sur le stationnement à Grenoble)
Développer, partager et valoriser les connaissances				
Participer à la valorisation et à la mise en commun des données naturalistes				Référencer les études, inventaires et base de données réalisés sur les habitats, la flore et la faune dans le Système d'Information sur la Nature et les Paysages
				Inscrire dans le cahier des charges des études le référencement au Système d'Information sur la Nature et les Paysages
				Mettre à disposition publique le rapport final des études (données synthétisées)
				Reverser les données dans les bases de référence (CBNBP, OPIE...)
Favoriser le partenariat des collectivités et des entreprises avec les représentants des associations naturalistes	Financer une ou plusieurs associations de protection de la nature			S'adjoindre systématiquement l'expertise d'associations naturalistes pour tous les projets en lien avec la biodiversité afin de les suivre et/ou de valider le travail réalisé
	Solliciter régulièrement l'avis des associations pour des projets en lien avec la biodiversité			
Former les décideurs et les techniciens aux enjeux, aux moyens d'actions et politiques publiques liées à la biodiversité		Organiser des formations en interne à l'attention des décideurs et techniciens		
		Elaborer et diffuser des guides de bonnes pratiques pour la gestion et organiser des formations		
		Organiser des visites de terrain, pour les décideurs et les techniciens, montrant la mise en place d'actions exemplaires		
Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité				
Informer et sensibiliser à la biodiversité	Participation active aux journées de campagne sur la protection de l'environnement (la journée mondiale de la biodiversité, journée des zones humides, Fête de la nature...)	Reportages réguliers dans les journaux et/ou sur internet, au moins en relayant l'information produite par d'autres structures		
		Animation d'un espace ressource sur la nature sur son site internet		
		Création et publication de brochures, guides, expositions...		

	Action réalisée	Action à réaliser dans les trois ans	Non concerné	Non renseignée
Informé et sensibiliser à la biodiversité		Organiser chaque année une ou des journées sur la biodiversité		
Eduquer à la biodiversité		Organisation de conférences sur la biodiversité Organisation de visites de découverte de la nature Mise en place d'un dispositif pédagogique permanent (ferme, mare, verger, potager, maison de la nature) Elaboration de sentiers nature		Organisation de cours publics (botanique, écologie...)
Sensibiliser aux pratiques de jardinage collectif et individuel favorable à la biodiversité	Mettre à disposition des composteurs individuels ou collectifs pour favoriser la réutilisation sur place des déchets ménagers et verts produits Mettre à disposition des nichoirs (oiseaux, chiroptères), hôtels à insectes et autres abris favorables à la faune	Diffuser le guide du jardin écologique (mis à disposition par Natureparif)		
Faire des établissements accueillant jeunes et enfants des lieux de découverte et d'apprentissage de la nature	Favoriser la participation des jeunes et enfants à la gestion des espaces verts de proximité	Développer ou relayer des dispositifs de sciences participatives Organiser des sorties nature régulières avec des naturalistes Créer et animer un jardin pédagogique dans chaque établissement		Créer et animer une mare pédagogique dans chaque établissement
Associer les habitants à la conception et à la mise en place de pratiques favorisant la biodiversité dans les espaces verts		Associer les habitants à la conception des nouveaux espaces verts publics Favoriser l'observation de la nature par les habitants dans tous les espaces verts publics (sciences participatives)		Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les nouveaux espaces verts publics Associer les habitants à la définition des modes de gestion écologique de tous les espaces verts publics existants Faire participer directement les habitants à la gestion des espaces verts publics et collectifs
Associer le personnel à la conception et à la gestion des espaces verts		Associer le personnel à la conception des nouveaux espaces verts Associer le personnel à la définition des modes de gestion de tous les nouveaux espaces verts Associer le personnel à la définition des modes de gestion de tous les espaces verts existants Favoriser l'observation de la nature par le personnel dans tous les espaces verts (sciences participatives)		Mettre à disposition du personnel des espaces pour la mise en place de jardins partagés, potagés...

* En rouge : Engagements constituant une éco-conditionnalité aux subventions régionales.